COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2009

Sous la présidence de Mr PIZOT Roger, Maire.

Présents : CURINIER Erick – RENUCCI Thierry - POLASTRO Maryse – PIZOT Katya (Adjoints)
BUCHAUT Romain – ROUANET Christian – CHARRASSE Véronique – LE PENVEN Françoise – VANPARYS Odette – SALIGNAC Elisabeth

M. BENLAKHLEF Omar donne pouvoir à M. RENUCCI Thierry
Mme GOMEZ Jacqueline donne pouvoir à Mme POLASTRO Maryse

Absent excusé : BELOTTI Michel

Madame VANPARYS Odette est élue secrétaire de séance

A l'ouverture de la séance, Monsieur PIZOT Roger, Maire, donne lecture du compte rendu de la séance précédente : **APPROUVE** à l'unanimité.

1. **ACTION DE SOUTIEN CONTRE LA PRIVATISATION DE LA POSTE**
   Le sujet n'étant pas porté à l'ordre du jour, le conseil **ACCEPTE** de le traiter
   A l'unanimité des membres Présents ou Représentés, le Conseil
   - **SE PRONONCE** pour le retrait du projet de loi postale 2009.
   - **S'ENGAGE** à organiser la consultation citoyenne du 28 septembre au 2 octobre 2009 sur la privatisation de la Poste, à en garantir le bon déroulement, il en assure l'information auprès des administrés de la Commune.
   - **DEMANDE** la tenue d'un référendum sur le service public postal.

2. **PROJET MEGASOL : PRESCRIPTION D'UNE REVISION SIMPLIFIEE DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (POS)**
   Entendu M. le Maire :
   La zone concernée du projet Mégasol du CEA Cadarache (implantation de plateformes solaires photovoltaïques) se situe en partie sur des parcelles du domaine communal (environ 17ha) sur les Collines de Mal-Hivert. Le zonage actuel de ces parcelles au POS (zone ND et EBC) n'autorise pas ce type de construction sur ce site et seul le recours à la révision du POS est possible (avant le 31/12/2009).
   Le Conseil se donne ainsi la possibilité de négocier les conditions de réalisation de ce projet sur les parcelles concernées. Cette décision de prescription d'une révision simplifiée du POS ne préjuge en rien de la suite qu'il donnera à la demande du CEA.
   Le Conseil, après avoir délibéré, **par 5 voix CONTRE, 8 voix POUR**
   - **DECIDE** la prescription d'une révision simplifiée du POS pour le secteur Ste Cartier et Mal-Hivert visant au déclassement de l'EBC (Espace Boisé Classé) sur une superficie d'environ 17 ha et à la création d'un sous zonage NDS autorisant la construction de parc photovoltaïque.
   - **DEFINIT** les modalités de concentration à mettre en œuvre.
   - **AUTORISE** M. le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de la révision simplifiée et pour le suivi du dossier.

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.